

FICHE DE LECTURE

RAPPORT du HCE sur la formation à l'égalité filles-garçons.

« Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité. »

Danielle Bousquet, présidente du HCE

Rapporteuse : Françoise Vouillot

L'école joue un rôle central pour construire une culture de l'égalité ; c'est pourquoi, depuis 2012, plusieurs dispositifs de politique publique ont été initiés :

- Loi sur la refondation de l'école (8 juillet 2013), qui crée les ESPE et rend obligatoire une « sensibilisation à l'égalité ».
- Convention interministérielle 2013/2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif.
- « Plan d'action pour l'éducation à l'égalité filles-garçons », qui s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation des ABCD de l'égalité.

En Avril 2015, conformément à ces dispositions, le HCE (Haut Conseil à l'Egalité) s'est saisi de ces questions afin d'analyser, d'évaluer et de proposer des recommandations quant à la formation des personnels.

Ainsi, le rapport du HCE s'appuie sur le constat que l'école est aux prises, comme le reste de la société, avec les stéréotypes sexistes :

Exemples :

- Evaluations et commentaires sur les bulletins. L'indiscipline des garçons est tolérée, mais elle est stigmatisée chez les filles dont on attend la docilité.
- Les enseignants interagissent en moyenne davantage avec les garçons (56%) qu'avec les filles (44%).
- Image du rôle de la femme dans les manuels scolaires (70% des personnages représentés faisant le ménage sont des femmes).
- Les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes à caractère sexuel.
- L'orientation scolaire des filles et des garçons reste sexuée : Après la 3^{ème}, 42% des garçons sont orientés vers la voie professionnelle, pour 31% des filles. Dans l'enseignement supérieur, les garçons sont surreprésentés dans les filières scientifiques, les CPGE, les écoles d'ingénieurs. Quant aux filles, leur présence est majoritaire dans les filières littéraires et sociales, les écoles vétérinaires et paramédicales et les sections de service.

Ces constats ne sont pas propres au système éducatif français.

« Enseigner est métier qui s'apprend, enseigner de manière égalitaire s'apprend également », nous dit Isabelle Collet.

C'est pourquoi la formation initiale à l'égalité doit être systématique dans les ESPE.

Or on constate que seule la moitié des ESPE dispense une formation à l'égalité filles-garçons.

Par ailleurs, en outre des collègues sortant de concours, il faut encourager la formation des enseignants déjà en poste, notamment via la plateforme m@gistère de formation à distance, où l'on trouve des outils. Cela permet de toucher un public plus large (ex : 1322 personnels se sont inscrits sur l'année scolaire 2015/2016).

Pour faire des personnels des moteurs de l'apprentissage à l'égalité, le HCE formule six recommandations :

- Renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale.
- Conforter la présence de personnes ressources sur l'égalité femmes-hommes dans chaque ESPE.
- Faire de l'égalité filles-garçons une connaissance requise pour l'obtention des diplômes d'enseignant-e-s, de personnels de direction, d'inspection, des CPE et des COP.
- Garantir et développer une offre de formation continue sur l'égalité des sexes.
- Elaborer un guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons visant à accompagner les professionnel-les de l'Education Nationale.
- Développer et faire connaître un réseau de formateurs et de formatrices à l'égalité filles-garçons.

Définition :

Le genre : Le genre est un système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes de masculinité/féminité. Ces normes sont différentes et construites en opposition, valables dans une culture donnée, à une époque donnée. Ce système produit des inégalités entre les femmes et les hommes.

Julie Trouvé,

Membre du GR des CPE de l'académie de Rouen.

